



## **RAPPORT D'ÉVALUATION**

de la convention de subventionnement 2011-2014  
et de son avenant 2015-2016

entre

**la Ville de Genève**

*ci-après la Ville*

**et la Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum**

*ci-après Cinéforum*

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. EVALUATION</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Correspondance entre le projet culturel de Cinéforum et le cadre de la politique culturelle de la Ville</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Relations entre les parties signataires</b>	<b>4</b>
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
<b>2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties</b>	<b>5</b>
2.3.1. Réalisation des engagements de Cinéforum	5
2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville	7
2.3.3. Bilans financiers et comptables	8
<b>2.4. Réalisation des objectifs de Cinéforum</b>	<b>9</b>
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU COMPARANT LES BUDGETS ET LES COMPTES</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU DE BORD</b>	<b>13</b>

## **1. Introduction**

Le 6 février 2013, la Ville et Cinéforum ont signé une convention de subventionnement portant sur les années 2011 à 2014. En raison de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture, qui prévoit une reprise par le Canton des subventions versées par la Ville à Cinéforum dès 2017, la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 par un avenant, signé le 4 mars 2016.

La présente évaluation a été réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. Elle porte sur les activités et les résultats des exercices 2011 à 2016.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville et le projet artistique et culturel de Cinéforum, les charges financières liées à la gestion de la fondation, les engagements des parties ainsi que les réalisations de Cinéforum. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet culturel de Cinéforum et le cadre de la politique culturelle de la Ville

La convention confirme que le projet culturel de Cinéforum (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet culturel de Cinéforum mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention et est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention. Atteint  
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la convention (art. 20).

Les échanges d'informations ont été réguliers et transparents.

#### 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville et Cinéforum sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

### 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 30 avril, Cinéforum fournit à la personne de contact de la Ville :

- son bilan et ses comptes audités avec le rapport des réviseurs ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

(art. 8)

Atteint

Tous les documents ont été remis dans les temps.

## 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de Cinéforum et de la Ville. Les engagements de Cinéforum en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

### 2.3.1. Réalisation des engagements de Cinéforum

Cinéforum s'engage à être la bénéficiaire directe de la subvention. A ce titre, elle réalise elle-même les missions pour lesquelles elle est subventionnée.

Dans le cadre de sa mission statutaire de promotion de la création cinématographique romande, Cinéforum est autorisée à apporter des soutiens à des bénéficiaires répondant aux conditions fixées par les règlements.

Cinéforum s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville (art. 6).

Atteint

Cinéforum a réalisé elle-même les missions pour lesquelles elle a reçu des subventions.

Elle a reçu des subventions des cantons romands, de la Loterie romande et de l'Office fédéral de la culture.

Mentionner le soutien de la Ville sur tout document promotionnel produit par Cinéforum.

Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Atteint

Cinéforum a mentionné le soutien de la Ville sur ses documents.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

S'efforcer de créer des places d'apprentissage et de stage (art. 10).

Atteint

Cinéforum certifie que les déclarations AVS et deuxième pilier sont à jour.

Durant la période de validité de la convention, deux stagiaires ont travaillé à Cinéforum.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

L'évaluation des risques et le descriptif des procédures sont en place et ont été contrôlés par l'organe de révision (SFER, Société fiduciaire d'expertise et de révision).

S'engager à : Atteint  
- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;  
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;  
- constituer les archives historiques;  
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.  
(art. 12)

Toutes les archives de Cinéforum sont classées.

Cinéforum a décidé de conserver ses archives à la Cinémathèque Suisse dans un fonds au nom de Cinéforum. Une convention avec la Cinémathèque Suisse a été signée et une partie de ses archives y est déjà déposée depuis novembre 2016.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint  
Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.  
Respecter les principes du développement durable.  
(art. 13)

Cinéforum ne fait ni affichage ni publicité.

Cinéforum pratique le tri des déchets et encourage la transmission des dossiers sans papier ni DVD, via son guichet électronique.

### 2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville

Cinéforum est autonome quant au choix des projets soutenus, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec l'article 5 et l'annexe 1 de la présente convention. La Ville n'intervient pas dans les décisions de Cinéforum (art. 14). Atteint

La Ville n'est pas intervenue dans les décisions de Cinéforum.

La Ville s'engage à verser une subvention de 440'000 francs en 2011 et de 2'500'000 francs en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (art. 15). Atteint

La Ville a versé ses subventions conformément à la convention.

Les subventions sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance (art. 17). Atteint

La Ville a respecté le rythme de versement des subventions prévu dans la convention.

La Ville met gracieusement à la disposition conjointe de Cinéforum et de l'antenne romande de Swiss Films un local de 111 m<sup>2</sup> sis à la Maison des arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville et les deux bénéficiaires. La valeur locative de ce local est estimée à 18'648 francs (valeur 2012), soit 12'096 francs pour Cinéforum qui bénéficie de 72 m<sup>2</sup>. Ce montant sera indexé chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale. Il doit figurer dans les comptes de Cinéforum (art. 16). Atteint

Les subventions en nature ont été octroyées conformément à la convention.

### 2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par la Ville à Cinéforum et doit figurer dans ses comptes (art. 16). Atteint

Cinéforum fait figurer la valeur des subventions en nature dans ses comptes.

Au terme de l'exercice 2016, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat cumulé des exercices 2011 à 2014 est réparti entre la Ville et Cinéforum selon la clé suivante : si le résultat cumulé est positif, Cinéforum restitue à la Ville 23 % de ce résultat ; si le résultat cumulé est négatif, Cinéforum a l'obligation de combler ce déficit au cours de la prochaine période de quatre ans. La Ville ne versera pas de subvention extraordinaire pour combler ce déficit (art. 19). A évaluer  
au terme de  
l'exercice  
2016

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure en annexe. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

*Contexte :*

*La fiduciaire de Cinéforum réalise son audit aux Normes d'audit suisses (NAS) et les comptes sont établis aux normes SWISS GSAAP RPC.*

*Le compte de fonds affectés, dont le détail est visible à l'annexe 7 de nos comptes annuels, nous renseigne sur l'équilibre des intentions de subventionnement et les disponibilités en fin d'exercice.*

*Les intentions d'aides sélectives émises par Cinéforum sont en équilibre entre le crédit attribué à cet instrument et les aides accordés à ce titre.*

*Ce sont les soutiens complémentaires qui provoquent de fortes variations que nous absorbons comptablement avec le compte des fonds affectés et financièrement avec les mesures de corrections annuelles des taux de bonification du soutien complémentaire. Ainsi ce taux a dû être adapté de 70 % en 2012, à 65 % en 2013, à 55 % en 2014 avec un préciput de 500'000,00 francs sur le crédit disponible pour les aides et soutiens.*

*2014 étant une année d'exception pour le financement de la production romande, ces mesures prises n'ont pas suffi et il a fallu réduire le taux à 50 % (dont seuls 80 % garantis) pour 2015 et 2016 (avec un préciput de 750'000 francs puis de 300'000.-). Aujourd'hui la situation est stabilisée.*

*Explication :*

Les écarts entre la prévision initiale et la réalité du terrain s'expliquent par la nature de l'instrument lui-même. Du temps de REGIO Films, la part des productions romandes était traditionnellement entre 25 et 30 % du total des subventions accordées par l'OFC. Cette part est montée à 50 % (!) en 2014. Un franc de subvention de l'État valant 1 franc 55 incite les commissions bernoises à favoriser un projet quasi bouclé grâce à l'intervention de Cinéforum, puisque leurs critères d'attribution portent également sur la faisabilité des films. Les producteurs romands ont ainsi un net avantage sur leurs collègues alémaniques.

## **2.4. Réalisation des objectifs de Cinéforum**

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011 à 2016 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs d'activités :

Le rapport d'activité 2014 de Cinéforum fait le point détaillé sur l'évolution de la production romande de 2012 à 2014. Pour mesurer les objectifs dans la réalité du volume de production, Cinéforum compare le volume des agréments (c'est-à-dire les films réellement tournés) des années du premier cycle de l'activité de Cinéforum.

Nous pouvons constater une progression très significative du nombre de projets de tous les genres tournés (+36 %) et, plus important encore, la progression des investissements dans les longs-métrages de cinéma qui passe de 16,3 MF en 2012 à 29,2 MF (+79 %) en 2014.

2015 et 2016 ont marqué un léger recul du volume de production par rapport à 2014, qui reste une année d'exception. Ces deux années paraissent être ainsi plus en conformité avec la capacité de production audiovisuelle en Suisse Romande.

### **3. Conclusion et perspectives**

#### 3.1 Commentaires de Cinéforum

La première étape de mise en place des instruments d'aides et de soutien et la création des outils de gestion (notamment la mise en place du guichet électronique), ainsi que les réglages nécessaires du soutien complémentaire, se sont terminés à la satisfaction du Conseil de fondation et, nous l'affirmons avec certitude, à la satisfaction d'une écrasante majorité des usagers.

La qualité de l'outil d'aide au cinéma et à la production audiovisuelle que représente aujourd'hui Cinéforum contribue sans aucun doute au renforcement de la Romandie dans le paysage audiovisuel suisse.

Une première partie de la mission que nos contributeurs nous ont confiée est donc accomplie.

Les perspectives de Cinéforum sont celles de la capacité des auteurs, réalisateurs et producteurs audiovisuels romands de rester des acteurs essentiels dans le développement fulgurant que l'ère du numérique (tant de fois annoncée, mais cette fois-ci devenue réalité) nous apportera.

La place du cinéma, pas uniquement comme lieu de consommation, mais avant tout comme expression artistique, doit rester la priorité de l'action de la Fondation.

Le financement de la production télévisuelle devra être repensé avec la SSR et les nouveaux acteurs qui ne manqueront pas de naître dans un avenir proche. Une place à cette table est indispensable à la survie de la production indépendante. Le droit à cette place est assuré par les obligations d'investissement des diffuseurs subventionnés, mais pour avoir le droit à la parole nous devons être en mesure de procurer aux producteurs un apport "qui fait la différence".

La différence est bien entendu la qualité du programme, mais aussi, et surtout, son coût de fabrication. Compresser des coûts passe d'abord par une plus grande flexibilité de l'organisation du travail (un atout naturel des indépendants), mais aussi par une correction des prix du marché grâce à des subventions.

Créer à la fois des conditions de liberté artistique sans autocensure pour des œuvres dites de "cinéma" (plus nécessairement exploitées en priorité dans les salles) et une base économique de production dite "télévisuelle" (plus nécessairement exploitées en priorité par un diffuseur au programme préétabli), tel est le challenge auquel Cinéforum, ensemble avec tous les autres acteurs et notamment la SSR et l'OFC, sera confronté à l'avenir.

Les solutions existent. Encore faut-il la volonté politique et la compréhension des mécanismes de soutien pour les mettre en œuvre de manière coordonnée et cohérente.

### 3.2 Commentaires de la Ville

Depuis sa création en 2011, la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum) a pleinement rempli sa mission au service de la production cinématographique romande. Les objectifs fixés dans le cadre de la convention de subventionnement 2011 - 2014 puis d'un avenant prolongeant la convention jusqu'en 2016 ont été largement atteints.

Durant ces cinq premières années d'existence, la Fondation s'est efforcée de répondre de manière pertinente et ciblée aux attentes et aux besoins des professionnels. Elle a su adapter ses règlements, ses instruments de soutien et ses outils de gestion en prenant en compte les inévitables évolutions qui touchent le domaine de la production cinématographique.

La Loi sur la répartition des tâches (LRT) entre le canton de Genève et les communes a été votée par le Grand Conseil en septembre 2016. Elle prévoit en particulier que la participation genevoise au financement de la Fondation romande pour le cinéma sera dès 2017 de la responsabilité exclusive du canton, ce qui implique le transfert des 2,5 millions de la subvention annuelle octroyée dès 2011 par la Ville de Genève dans le fonds de régulation prévu dans le cadre de la nouvelle loi.

Bien que libérée de tout engagement financier envers la Fondation, la Ville conservera un représentant au sein de son Conseil.

Au terme de cette période de convention, la Ville de Genève félicite la Fondation pour son excellente gestion et la remercie vivement pour son engagement au service de la production cinématographique romande. Elle adresse en particulier sa profonde reconnaissance à M. Robert Boner, qui en fut le premier Secrétaire général jusqu'en 2015, et se réjouit de la nomination M. Gérard Ruey pour lui succéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Annexe 1

## Cinéforum - Frais réels 2011 à 2016

	Budgets 11-16	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (au 15.12)	Différence
<b>Charges</b>								
Salaires et charges sociales	2'427'853	283'172	428'716	437'951	445'191	410'285	535'490	112'952
Commission sélective (CCP & CAS)	292'200	0	130'946	160'372				-882
Frais de fonctionnement et Défraiements (incl. CCP et CAS)	260'680	0	69'910	78'373	79'219	57'294	46'397	70'513
Honoraires et salaires intervenants ext.	229'359	0	34'889	38'360	57'802	100'151	36'815	38'658
Locaux	48'336	0	12'096	12'080	12'080	12'080	12'080	12'080
Frais généraux	186'600	16'637	21'141	49'709	30'291	37'515	36'221	4'914
Frais d'études diverses (FCA - GED)	50'000	0	0	112'000				62'000
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>3'495'028</b>	<b>299'809</b>	<b>697'698</b>	<b>888'845</b>	<b>624'583</b>	<b>617'326</b>	<b>667'003</b>	<b>300'235</b>
Aides sélectives- Intentions <sup>1)</sup>	22'927'560	2'118'800	3'976'840	4'426'064	4'486'395	3'902'098	4'138'700	121'337
Frais d'expertises (CCP+CAS)	460'200				156'208	155'700	153'400	5'108
Soutien complémentaire - Intentions <sup>1)</sup>	24'669'080	972'000	5'990'204	6'083'013	5'946'550	4'160'625	4'073'875	2'557'187
Soutien à la distribution	2'045'000	0	300'000	315'000	500'000	500'000	465'392	35'392
Association Films Plans-Fixes	300'000		60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	0
Annulation intention/Abandons de projets		-830'000	-404'000	-67'925	-262'342	-661'361		-2'225'628
<b>Total soutiens</b>	<b>50'401'840</b>	<b>2'260'800</b>	<b>9'923'044</b>	<b>10'816'152</b>	<b>10'886'811</b>	<b>8'117'062</b>	<b>8'891'367</b>	<b>493'396</b>
<b>Total des charges</b>		<b>2'560'609</b>	<b>10'620'742</b>	<b>11'704'997</b>	<b>11'511'394</b>	<b>8'734'387</b>	<b>9'558'370</b>	
<b>Collectivités publiques (membres fondateurs)</b>								
Canton de Genève		1'300'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000	1'800'000	1'980'000	
Ville de Genève		449'600	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	
Canton de Vaud		770'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	
Ville de Lausanne		125'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	
Canton du Valais		120'000	280'000	290'000	295'000	300'000	300'000	
Canton de Fribourg		41'000	84'000	84'000	84'000	84'000	84'000	
Canton de Neuchâtel		75'000	150'000	150'000	150'000	150'000	150'000	
Canton du Jura		30'000	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000	
<b>Loterie Romande</b>		<b>80'000</b>	<b>3'210'000</b>	<b>2'920'000</b>	<b>3'015'000</b>	<b>3'210'000</b>	<b>3'030'000</b>	
Loterie Romande (Centrale)		-	1'600'000	1'600'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	
LoRo GE		-	630'000	350'000	350'000	550'000	370'000	
LoRo Vaud		-	700'000	700'000	700'000	700'000	700'000	
LoRo Valais		80'000	280'000	270'000	265'000	260'000	260'000	
<b>Autres sources</b>		<b>0</b>	<b>312'096</b>	<b>439'080</b>	<b>284'216</b>	<b>287'818</b>	<b>36'080</b>	
OFC, Section cinéma 2)		-	300'000	300'000	250'000	250'000		
Divers villes		-	-	15'000	20'400	19'500	24'000	
Ville de Genève, mise à disposition des locaux			12'096	12'080	12'080	12'080	12'080	
Divers					1'736	6'238		
Sociétés de gestion collectives et autres (études FCA-GED)		-	-	112'000				
<b>Total des produits</b>		<b>2'990'600</b>	<b>10'346'096</b>	<b>10'693'080</b>	<b>10'638'216</b>	<b>10'641'818</b>	<b>10'390'080</b>	
Résultat		429'991	-274'646	-1'011'917	-873'178	1'907'431	831'710	
Résultat cumulé		429'991	155'345	-856'572	-1'729'750	177'681	1'009'391	

1) Selon les statuts de la Fondation, le plan de répartition qui définit la part allouée à l'aide sélective et la part allouée au soutien complémentaire est réévalué chaque année par le Conseil de Fondation. Ici nous présentons une répartition 50 : 50

2) La subvention de l'OFC doit être affectée au soutien à la distribution de films suisses en Romandie et de films romands en Suisse alémanique. Ce soutien de l'OFC a été annulé en 2106 et le soutien à la distribution adapté en conséquence

3) La Loterie romande accorde des dons sur présentation de dossier, les chiffres avancés seront confirmés d'année en année. Il est à noter que la Loterie romande soutient Cinéforum depuis sa création.

4) Les écarts entre Budget de fonctionnement et Frais réels s'expliquent pour l'essentiel par le coût de l'aménagement des locaux et les honoraires des membres des commissions (CAS et CCP). Le dépassement des engagements conditionnels est dû au Soutien complémentaire, qui se base sur les soutiens attribués par l'OFC et la SSR. Cinéforum a pris dès fin 2013 les mesures nécessaires pour réduire ce besoin complémentaire de liquidités (réduction du taux du Soutien complémentaire).

## Annexe 2

## Fondation romande pour le cinéma - Tableau de bord 2011-2016

		Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Indicateurs personnel</b>								
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	3	2.4	3	3	3	3.1	3.1
	Nombre de personnes	4	3	5	5	5	5	5
Commissaires	Nombre de séances de commissions par année	4	4	4	4	4	4	4
	Nombre de personnes	7	7	7	7	7	7	7

## Indicateurs d'activités

## 1. Soutien complémentaire (a)

Au 15.12.2016

Fictions	Nombre de longs-métrages	8	0	7	11	16	8	7
	Nombre de séries télévisuelles (b)	2	0	4	3	3	2	5
Documentaires	Nombre de longs-métrages	12	0	10	12	16	12	14
	Nombre de documentaires télévisuels	15	0	15	10	12	15	16
Courts-métrages	Nombre de courts-métrages de fiction	12	0	13	13	13	15	16
	Nombre de courts-métrages d'animation	6	0	11	12	8	4	10
	Nombre de courts-métrages documentaire	6	0	11	5	5	3	3
dont Coproductions minoritaires (c)	Nombre de fictions	2	0	0	4	4	1	3
	Nombre de documentaires	2	0	0	1	5	1	3
	Nombre d'animations	0	0	0	2	2	0	3

a) Le soutien complémentaire (anciennement "aide complémentaire") n'a été attribué qu'à partir de 2012. Plusieurs catégories de films n'étaient pas prévues en 2011; nous avons adapté le tableau.

b) la catégorie comprend aussi les unitaires TV et les productions multimédia

c) Les coproductions minoritaires bénéficient des aides et soutiens Cinéforum à partir de 2013.

## Annexe 2

**2. Aide sélective**

Longs-métrages de fiction	Nombre de dossiers examinés	30	14	19	37 (c)	33	32	52
	Nombre de projets soutenus	5	3	5	8 (c)	12	6	8
Longs-métrages documentaires	Nombre de dossiers examinés	50	18	40	40	57	60	45
	Nombre de projets soutenus	8	4	11	15	19	22	14
Documentaires courts (a)	Nombre de dossiers examinés	35	19	31	35	26	11	17
	Nombre de projets soutenus	6	5	10	15	13	2	1
Courts-métrages de fiction	Nombre de dossiers examinés	60	22	41	43	52	51	57
	Nombre de projets soutenus	6	1	12	7	10	10	9
Courts-métrages d'animation (b)	Nombre de dossiers examinés	12	5	15	16	14	15	29
	Nombre de projets soutenus	4	1	9	11	6	6	11
dont Films de fin d'études (c)	Nombre de projets soutenus	6	0	4	1	7	4	2
dont Coproductions minoritaires	Nombre de projets soutenus	2	0	0	10	11	9	3
Frais de conformation (d)	Nombre de films soutenus	4	0	0	0	0	0	0

a) A partir de 2015 les documentaires de TV ne sont plus soutenus en aide sélectives

b) La catégorie comprend aussi les séries d'animation à partir de 2013.

c) Les films de fin d'études sont comptés dans la catégorie courts-métrages.

d) Le long-métrage d'animation "Ma vie de Courgette" est inclus dans cette catégorie

e) Cette aide n'est pas prévue par les règlements de Cinéforum

**3. Primes de développement**

Au 15.12.2016

Entreprises bénéficiant d'un compte de soutien	Nombre de primes versées	0	0	0	0	0	15 sociétés / 83'450 CHF en total	36 sociétés / 686'775 CHF
Entreprises ne bénéficiant pas encore d'un compte de soutien	Nombre de primes versées	0	0	0	0	0	na	na

NB : Les primes de développement n'ont été introduites qu'à partir de fin 2015

## Annexe 2

Indicateurs financiers		2011	2012	2013	2014	2015	2016 (au 15.12)
Charges de personnel	Salaires et honoraires	283'172	428'716	437'951	445'191	410'285	535'490
Charges de fonctionnement	Frais administratifs et structurels + transports, hébergements et défraiements	16'637	256'886	438'814	167'312	194'962	119'433
	Ville GE, locaux	0	12'096	12'080	12'080	12'080	12'080
	<b>Total des charges</b>	<b>299'809</b>	<b>697'698</b>	<b>888'845</b>	<b>624'583</b>	<b>617'326</b>	<b>667'003</b>
Soutiens	Aides sélectives (intentions)	2'118'800	3'976'840	4'426'064	4'486'395	3'902'098	4'138'700
	Frais d'expertises ***				156'208	155'700	153'400
	Soutiens complémentaires (intentions)	972'000	5'990'204	6'083'013	5'946'550	4'160'625	4'073'875
	Abandon de projets	-830'000	-404'000	-67'925	-262'342	-661'631	
	Soutiens à la distribution	0	300'000	315'000	500'000	500'000	465'392
	Ass. Films Plans-Fixes	0	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000
	<b>Total des aides et soutiens</b>	<b>2'260'800</b>	<b>9'923'044</b>	<b>10'816'152</b>	<b>10'886'811</b>	<b>8'116'792</b>	<b>8'891'367</b>
<i>Total des charges</i>							
Subventions Ville de Genève		449'600	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Subventions Canton de Genève		1'300'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000	1'800'000	1'980'000
Apports autres collectivités publiques *		1'161'000	3'124'000	3'149'000	3'109'400	3'119'738	2'848'000
Dons Loterie Romande		80'000	3'210'000	2'920'000	3'015'000	3'210'000	3'050'000
Autres apports privés **		0	0	112'000	1'736		
Ville GE, locaux		0	12'096	12'080	12'080	12'080	12'080
<b>Total des produits</b>		<b>2'990'600</b>	<b>10'346'096</b>	<b>10'693'080</b>	<b>10'638'216</b>	<b>10'641'818</b>	<b>10'390'080</b>
<i>Résultat</i>		<b>429'991</b>	<b>-274'646</b>	<b>-1'011'917</b>	<b>-873'178</b>	<b>1'907'699</b>	

\* Cantons et Villes romands, OFC.

\*\* Sociétés de gestion collectives, Suissimage et Swissperform; solde FVC.

\*\*\* A partir de 2014, les frais d'expertises sont comptabilisées avec les soutiens

## Annexe 2

## Ratios

Part de financement Ville et Canton	Subventions Ville+Canton / total des subventions reçues		58.5%	38.7%	42.1%	42.3%	40.4%	43.1%
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges	Voir plan financier	94.5%	61.4%	49.3%	71.3%	66.5%	80.3%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges		5.5%	36.8%	49.4%	26.8%	31.6%	17.9%
Part des aides sélectives et primes	Aides sélectives / total des aides et soutiens	60%	57.0%	36.0%	40.3%	40.2%	41.8%	48.3%
Part des aides complémentaires	Aides complémentaires / total des aides et soutiens	40%	43.0%	60.4%	56.2%	54.6%	51.3%	45.8%
Taux de rayonnement *	Nombre de films primés dans des festivals suisses/total des aides attribuées durant l'année		na	12 / 48	9/55	16/71	7/54 **	3/51**
	Nombre de films primés dans des festivals étrangers/total des aides attribuées durant l'année		na	15 / 48	18/55	23/71	15/54 **	2/51**

\* Films de cinéma (longs-métrages et courts-métrages), hors productions télévisuelles.

\*\* La plupart des films soutenus en 2015 et 2016 ne commenceront leur carrière de festivals qu'en 2017, voire 2018.